

POURQUOI ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES ?

Le Service Civique bénéficie à tous

→ Aux jeunes qui s'engagent

Le Service Civique leur offre une expérience de vie unique pendant laquelle ils pourront mûrir, gagner en confiance, s'ouvrir aux autres, acquérir des compétences transversales et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir.

→ Aux organismes d'accueil

Le Service Civique permet d'amplifier vos actions, d'expérimenter des projets d'innovation sociale, et d'aller à la rencontre de nouveaux publics.

→ À l'ensemble de la société

Tous peuvent bénéficier de l'action des volontaires sur le terrain, qui crée une nouvelle relation entre les structures d'accueil et leurs publics.

COMMENT ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE ?

Une démarche simple

1. Concevoir votre projet d'accueil

De nombreux exemples de missions sont disponibles dans le « Référentiel de missions ».

2. Connaître les modalités d'accueil

Consultez l'espace organismes sur le site service-civique.gouv.fr pour préparer et lancer votre projet d'accueil de volontaires.

Besoin d'un accompagnement ?

Si votre action est à échelle locale (un département ou une région), vous pouvez contacter votre référent territorial Service Civique (au sein du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports - (SDJES) - ou de la Délégation régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - (DRAJES) :

service-civique.gouv.fr/page/les-referents

Si votre périmètre d'action est national, contactez l'Agence du Service Civique sur service-civique.gouv.fr/contact

VOUS AUSSI ACCUEILLEZ DES VOLONTAIRES

Association, fondation, collectivité territoriale, établissement public, service de l'État, bailleurs sociaux, certaines entreprises solidaires d'utilité sociale (agrément ESUS)...

Vous souhaitez faire appel à des jeunes dans votre organisme et proposer des missions de Service Civique ?

Votre espace dédié

<https://www.service-civique.gouv.fr/accueillir-un-volontaire>

Retrouvez tous les outils et informations utiles :

- Le Guide des organismes avec les démarches pour concevoir votre projet d'accueil,
- Le Référentiel de missions,
- Le Guide du tuteur,
- Les coordonnées de vos référents territoriaux au niveau départemental ou régional,
- Sur l'espace : <https://www.service-civique.gouv.fr/accueillir-un-volontaire/etape01-concevoir-projet-accueil>

L'Agence du Service Civique est aussi en charge du déploiement des programmes Erasmus+ Jeunesse et Sport et du Corps européen de solidarité.

Toutes les informations sur les opportunités de financements et d'accueil de volontaires européens sont disponibles sur les sites : erasmusplus-jeunesse.fr et corpseuropeensolidarite.fr

DES MILLIERS DE JEUNES VOUS ATTENDENT SUR

service-civique.gouv.fr

#LeChoixDeSengager



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE
CIVIQUE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE
CIVIQUE



ACCUEILLIR DES JEUNES
EN SERVICE CIVIQUE,
C'EST AGIR POUR L'INTÉRÊT
GÉNÉRAL ET POUR
LA JEUNESSE

#LeChoixDeSengager
avec le Service Civique

Associations, fondations,
collectivités territoriales, établissements publics,
services de l'État, bailleurs sociaux...

ACCUEILLEZ CELLES ET CEUX
QUI ONT CHOISI DE S'ENGAGER

service-civique.gouv.fr

LE SERVICE CIVIQUE

Une expérience unique

C'est un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général pour **tous les jeunes de 16 à 25 ans**, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Seule la motivation compte

Indemnisée et sans condition de diplôme ou d'expérience, la mission de Service Civique peut être réalisée en France ou à l'étranger, dans l'un des 10 domaines d'action suivants :

- | | |
|--|--|
|  Culture et Loisirs |  Mémoire et citoyenneté |
|  Éducation pour tous |  Santé |
|  Environnement |  Développement international et action humanitaire |
|  Solidarité |  Citoyenneté européenne |
|  Sport | |
|  Intervention d'urgence en cas de crise | |

UN CONTRAT SPÉCIFIQUE

La mission de Service Civique s'effectue sur une durée hebdomadaire de 24h minimum.

- Le volontaire est indemnisé 600,94 € nets par mois : 489,59 € sont pris en charge par l'État et 111,35 € par la structure d'accueil.
- Le volontaire signe un contrat d'engagement et entretient un lien de coopération, défini par le code du service national, avec l'organisme qui l'accueille.
- Le volontaire bénéficie d'un accompagnement par un tuteur mobilisé au sein de votre organisme. Pour les organismes à but non lucratif de droit privé (association, fondation,...), une subvention de 100 € par mois est versée par l'État pour l'aide au tutorat.
- Le volontaire participe à une Formation civique et citoyenne (FCC) théorique d'au moins deux jours et à une formation aux premiers secours (PSC1), financées par l'État (FCC théorique : 100 €, PSC1 : 60 €).

Le Service Civique favorise les liens sociaux et intergénérationnels. Il bénéficie à toute la société.

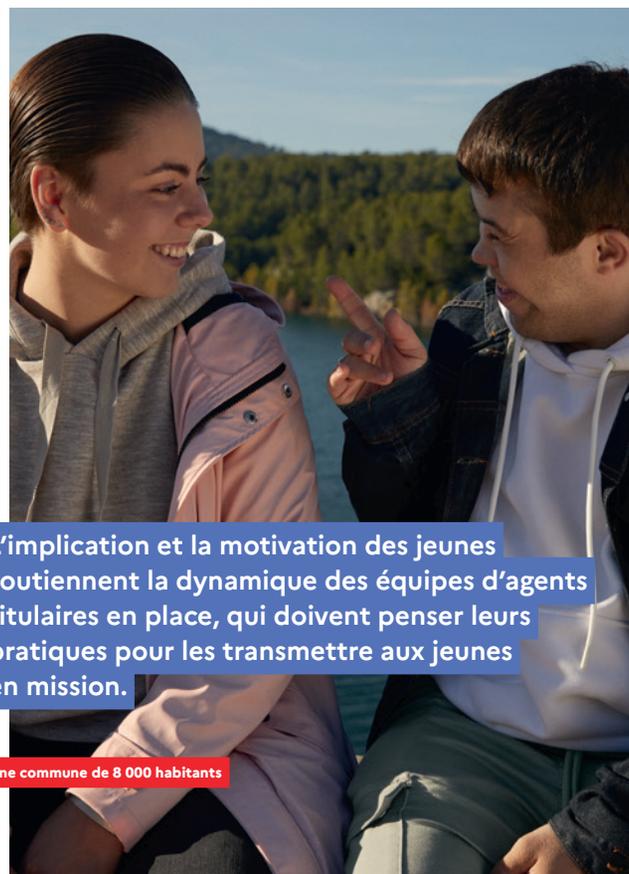
DES AVANTAGES POUR LES JEUNES QUI S'ENGAGENT

Pendant leur mission

- Un accompagnement personnalisé avec un tuteur dédié.
- La carte du Service Civique permettant de bénéficier des mêmes avantages que les étudiants.
- Le cumul possible de l'Aide au Logement et de l'Allocation aux adultes handicapés avec l'indemnité mensuelle des volontaires.
- Une protection sociale complète, prise en charge par l'État.

Après leur mission

- Une attestation officielle à conserver pour faire valoir leur engagement de Service Civique.
- Un engagement valorisable tout au long de leur parcours : formation, emploi, bénévolat... notamment dans le cadre du Compte personnel d'activité (CPA).
- Des droits au titre de la retraite cumulés pendant la durée de leur mission.



L'implication et la motivation des jeunes soutiennent la dynamique des équipes d'agents titulaires en place, qui doivent penser leurs pratiques pour les transmettre aux jeunes en mission.

Une commune de 8 000 habitants



Nos volontaires en Service Civique donnent à notre association une dimension intergénérationnelle qui séduit toutes les parties prenantes. Ces volontaires nous apportent encore un supplément d'enthousiasme, d'engagement et d'efficacité.

Une association

EXEMPLE DE SERVICE CIVIQUE SUR LE TERRAIN

Soutenir les personnes âgées et leurs familles

Le volontaire est un soutien et une présence rassurante pour les personnes âgées, notamment lorsqu'elles sont isolées : être à l'écoute, échanger, accompagner dans des activités culturelles, ludiques, de maintien du lien familial et social ou encore aider pour certaines démarches administratives.

Développer la citoyenneté et le vivre ensemble par le sport

Une mission de Service Civique peut promouvoir, auprès de publics les plus éloignés, les valeurs portées par le sport : le volontaire encourage une approche citoyenne lors des activités de clubs sportifs à travers la participation à l'animation d'activités reprenant les règles et les codes de bonne conduite. La mission peut également contribuer à la diffusion de pratiques respectueuses de l'environnement : mise en place du tri, du covoiturage...